

CONSEIL MUNICIPAL
04 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatre du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST DIDIER DE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ROUSSET Pierre, premier adjoint.

Présents : Messieurs : ROUSSET Pierre, GLEIZES Thomas, TROMPIER Jacques, RONDEPIERRE Thierry, MONIN Lionel, CECILLON Gilles, MARTIN Benjamin.
Mesdames : BELHADI Sylvie, BOISSIER Catherine, MAGAUD Joëlle, GALLIEN Claire, GRANAT Marie-André, VAQUERO Marielle, BARRAL Christel.

Pouvoir : GUERIN Philippe donne pouvoir à ROUSSET Pierre, GUILLAUD Marie-Thérèse donne pouvoir à MAGAUD Joëlle, BOIZOT Xavier-Dominique donne pouvoir à GLEIZES Thomas.

Absents : EVIEUX Sébastien

Absents excusés : GUERIN Philippe, BOIZOT Xavier-Dominique, GUILLAUD Marie-Thérèse, TREDAN Sophie.

Secrétaire de séance : Mme BOISSIER Catherine

N° 2022_10_48

Réf ACTES : 7.1

Décision Modificative n°1

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédit entre les différents chapitres du budget principal. Ces ajustements budgétaires ont pour objet de réapprovisionner les chapitres notés dans le tableau ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE

la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 Virement à la section d'investissement	852,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement	852,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	852,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	852,00 €	852,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	852,00 €	852,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	852,00 €	0,00 €
TOTAL R021 : Virement de la section de fonct	0,00 €	0,00 €	852,00 €	0,00 €
R-28046 : Attribution de compensation d'inv	0,00 €	0,00 €	0,00 €	852,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	852,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	852,00 €	852,00 €
Total Général	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL
SITUE 14 Route de Lyon

Monsieur le Maire informe les conseillers que Madame GIGOT Pauline et Monsieur BOYER Mickaël locataire de l'épicerie et du logement communal situé au-dessus vont quitter les lieux, début novembre.

Monsieur le Maire dit que le fond de commerce va être vendu à Mme BROTTES XiaoXiao.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE

de louer l'épicerie et le appartement situé au-dessus à Mme BROTTES XiaoXiao pour un montant mensuel de : 577.00 €.

DIT QUE

1. La taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères fera l'objet d'un titre annuel indépendant de la location.

Parcelles B 426 et B 433 lieudit « Pré Maudit »

Pour donner suite au souhaite des conseillers de faire valoir le droit communal de préemption sur les parcelles B 426 et 433 situé au lieudit « Pré Maudit », le secrétariat s'est rapproché du notaire en charge de la vente aux enchères.

Il nous a été répondu, que lors de la vente aux enchères, aucune proposition d'achat n'a été reçue. De ce fait, nous nous sommes rapprochés du notaire en charge de la vente et lui avons demandé la procédure pour une acquisition amiable. A ce jour, nous sommes en attente d'une réponse.

MISSION ASSISTANCE : Renouvellement des contrats d'assurance
Société ASCORIA

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE

D'accepter la proposition de mission d'assistance « renouvellement des contrats d'assurance » de la Société ASCORIA, pour un montant de 1 600€00 HT.

Epage de la Bourbre

Monsieur ROUSSET Pierre, dit que la commune a reçu du syndicat mixte l'Epage de la Bourbre une proposition de convention.

Il donne lecture du courrier, qui précise, que le syndicat engage son quatrième programme pluriannuel d'intervention sur la ripisylve de la Bourbre et de ses affluents (2022-2026) dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général l'autorisant à intervenir sur des terrains privés en utilisant les fonds publics. Le nouveau programme privilégie les cinq grands objectifs suivants :

1. La préservation et la restauration de la biodiversité et du fon fonctionnement du milieu
2. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes
3. La gestion cohérente de la végétation avec la dynamique sédimentaire
4. La limitation des facteurs d'aggravation du risque d'inondation
5. L'amélioration des connaissances et de suivi du milieu

Convention Epage / commune

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur ROUSSET Pierre concernant la proposition d'adhésion de la commune à la convention avec le syndicat mixte Epage,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE

D'adhérer à la convention dont l'objet est de fixer les modalités d'accès et d'intervention en vue d'effectuer les opérations prévues dans le cadre du plan de gestion de la végétation de la Bourbre et ses affluents 2022-2026, déclaré d'Intérêt Général par arrêté inter préfectoral n° 38-2022-08-10-00057 du 10 août 2022

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son représentant, à signer ladite convention.

Indemnités électorales
2022

Monsieur ROUSSET Pierre indique que durant l'année 2022, Mesdames : Badin Nelly, Galmiche Magali et Rey Laurence sont chargées d'effectuer les formalités des diverses élections.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE

De reverser à Mesdames : Badin Nelly, Galmiche Magali et Rey Laurence les indemnités allouées par l'état à la commune pour l'ensemble des élections 2022.

Proposition de participation au marché public du CDG38 pour les assurances couvrants les risques statutaires à compter du 01/01/2023 :

Monsieur ROUSSET dit que la mairie a reçu un mail du Centre de Gestion 38 concernant le renouvellement du marché public suivant : Assurances couvrants les risques statutaires à compter du 01/01/23.

Il est proposé à la commune de participer à la mise en concurrence du contrat groupe du CDG38.

Pour se faire, il est demandé dans un premier temps aux conseillers leur avis, et le cas échéant de donner mandat au CDG38 pour procéder pour le compte de la mairie à une demande de tarification dans le cadre du marché public pour les assurances statutaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de donner mandat au CDG38 pour le marché public suivant : assurances couvrants les risques statutaires à compter du 01/01/23.

Refonte PDIPR

Monsieur ROUSSET Pierre dit avoir reçu un mail du chargé de mission tourisme de la communauté de commune, cette dernière demande aux conseillers de nommer un élu référent qui devra intégrer le Comité de Pilotage PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). La première réunion du comité se tiendra le 13 octobre de 16 à 18h00. Madame Marielle Vaquero représentera la commune pour l'élaboration du PDIPR.

Réunion jumelage du 17/09/2022

Une réunion publique sur le thème du jumelage a eu lieu le 17 septembre dernier. Les habitants des communes de St Clair de la Tour et de St Didier de la Tour y ont été conviés.

Une trentaine de personnes ont participé. Monsieur Perrin président du Comité de jumelage de la Vallée de l'Hien est intervenu pour expliquer le fonctionnement.

Point mis en évidence :

1. Le comité de jumelage doit être indépendant du Conseil Municipal
2. Le comité devra choisir la destination du jumelage
3. Mise en place de 4 groupes de travail :
 - Communication
 - Lien avec les associations
 - Programme
 - Organisation du comité
4. Un moment fort devra être organisé tous les 5 ans

Les participants se sont inscrits dans les groupes de travail.

Le Conseil Municipal valide la poursuite du projet en accompagnant la création du comité de jumelage. Ce sera le comité, en lien avec les communes de St Clair de la Tour et de St Didier de la Tour qui choisira le pays et la ville européenne en vue d'un jumelage

Choix entreprise pour la rénovation du système de chauffage du Foyer rural

Monsieur CECILLON Gilles conseiller délégué aux bâtiments rappelle que depuis le printemps dernier, le chauffage du foyer rural est en panne et doit être remplacé dans sa totalité.

Trois entreprises ont été sollicitées, avec seulement 1 réponse de l'entreprise Veyret de St Didier de la Tour.

Deux options ont été mise en évidence : panneaux rayonnants ou climatisation réversible.

Etant donné la configuration des bâtiments, le système de panneaux rayonnants semble plus adapté. Il sera nécessaire de prévoir l'isolation du bâtiment, le nombre de panneaux rayonnants prévu ayant été calculé pour un bâtiment isolé.

Monsieur CECILLON Gilles rappelle que suite à l'avis du dernier conseil municipal, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental de l'Isère (taux de la subvention sollicitée 35%).

N° 2022_10_53

Réf ACTES : 1.1.1.6

Choix de l'entreprise :
Changement du système de chauffage
Foyer rural

Dans le cadre du projet de rénovation du système de chauffage du Foyer Rural, Monsieur Gilles CECILLON, conseiller délégué, propose de retenir l'entreprise suivante :

1. SARL Veyret Jean pour l'installation de panneaux rayonnants

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

RETIENT

1. SARL Veyret Jean : 30 396€00 HT

DIT

Que les crédits sont inscrits au BP 2022.

Achat parcelles cadastrées :
A 198/203/271 &
AC 122/459

Conformément au souhait du Conseil municipal, Monsieur le Maire dit avoir fait valoir le droit de préemption communal, pour acquérir des parcelles situées dans le périmètre de l'ENS (Espace Naturel Sensible de l'Isère) Saint Félix.

Dans le cadre de la procédure d'achat, la commune a sollicité la SAFER Auvergne Rhône Alpes pour recueil d'une promesse de vente pour les parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Surface
Les Esserts	A	198	23 a 63 ca
	A	203	45 a 50 ca
Revolette	A	271	14 a 43 ca
Crête	AC	122	1 a 63 ca
Le Seiller	AC	459	90 ca

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires à l'acquisition de l'ensemble des parcelles référencées ci-dessus, pour un montant total de 1 360€00.

AUTORISE

Monsieur le Maire à régler à la SAFER la somme de 650€00 HT, correspondant à la prise en charge partielle des frais d'instruction du dossier.

DIT

Que les crédits sont inscrits au BP 2022

RAPPORT DES COMMISSIONS :

Scolaire : Madame BOISSIER Catherine dit que la commission travaille actuellement sur l'appel d'offre 2023/2027 pour la fourniture de repas de cantine en liaison froide. La commission va rencontrer Monsieur Christophe Corbière du Département Chef de projet alimentation et circuits courts au Département de l'Isère.

Bâtiments : Monsieur CECILLON Gilles dit que les travaux de la maison communale multi-services avancent, l'électricité est terminée à 95%, le code couleur des sols et de la peinture a été choisi. Prochains travaux : isolation extérieure et toiture. Travaux restants : pompes à chaleur, raccordement électrique et terminer le terrassement.

Halle des sports la fuite au niveau de la nouvelle toiture doit être réparée en novembre.

Le pare ballons du City parc a été installé, reste à mettre en place celui de la cour d'école.

Ccas : Mme BELHADI Sylvie fait le bilan des actions passées et futures du CCAS

- Semaine bleue, une trentaine d'ainés se sont inscrits pour visiter le château de Virieu et le musée de la Galoche.
- Après-midi festif en compagnie de la chorale Cœur d'hommes de Châbons, les retours ont été très positifs.
- Repas des anciens : dimanche 16 octobre
- Préparation des colis de Noël et achats des chèques cadeaux

Action sociale & Vie associative : le 19 novembre prochain les membres du CCAS et du Conseil Municipal se réunissent pour travailler sur les orientations du projet de bâtiment à destination de personnes âgées sur les terrains communaux. La commission vie associative prépare le calendrier des fêtes 2023.

Urbanisme et voirie : réunion le 12/09. Monsieur ROUSSET Pierre dit que le massif autour du colombarium va être totalement refait par les employés communaux. Il dit également avoir reçu une demande des habitants du lotissement du Clos Curtil, ces derniers souhaitent rétrocéder la voirie à la commune. La commission n'est pas favorable. Le conseil municipal vote également contre. Une autre demande a été formulée : changement de sens du régime de priorité au carrefour route du Colombier/ route du Ruy Jaillet. La commission et le conseil municipal vote pour à l'unanimité. Monsieur ROUSSET Pierre demande aux conseillers de bien vouloir voter sur le rallongement de la durée du feu tricolore situé au centre du village dans le sens Lyon / Chambéry et inversement. Vote : 12 pour, 3 abstentions et 2 contre.

Vidéosurveillance : les conseillers votent pour l'envoi d'une lettre d'attention au groupement de gendarmerie. Cela permettra de lancer la phase diagnostic pour préciser les besoins en vidéo-protection

Communication : Monsieur GLEIZES Thomas informe que le site internet n'est toujours pas opérationnel, sa mise en ligne est plus longue que prévue à cause du changement de nom de domaine.

Il demande aux commissions de bien vouloir préparer les articles pour la prochaine édition de « L'année cassolarde ». La date de réception de tous les articles a été fixée au 15 novembre.

Centre de loisirs : Madame MAGAUD Joëlle explique que l'association qui gère le CDL de la commune a organisé une réunion avec le prestataire Léo Lagrange, pour établir un bilan de la première année de collaboration. L'association va travailler sur la convention qui lie le centre de loisirs au VDD. Il y a nécessité de conforter les ressources budgétaires.

Parallèlement le CDL fonctionne très bien, il y a même une liste d'attente pour les enfants de moins de 6 ans.

Commissions intercommunales :

Conseil communautaire : Madame MAGAUD Joëlle relate le dernier conseil communautaire et notamment les points suivants :

- Vente de l'ancien local du syndicat des eaux du Passage
- Programme européen de développement touristique des territoires
- Discussion autour du probable départ de la DGS
- Lissage de l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères sur 3 années

Commission petite enfance : le budget alloué aux différents Centres de Loisirs est très serré. La communauté de communes ne peut pas verser les montants qui pourraient être attendus des centres de loisirs.

Une crèche de 39 places va ouvrir aux Abrets.

Commission tourisme : Madame VAQUERO Marielle explique qu'un point sur les projets présentés par les communes du territoire dans le cadre des CPAI a été fait. Pour le moment, seul le projet autour du lac de Romagnieu a été déposé.

Les « contrats de performance des Alpes de l'Isère » (CPAI) sont la déclinaison opérationnelle de la politique départementale, qui vise à maintenir l'Isère dans le palmarès des destinations touristiques françaises avec les 3 axes « clés » de développement : hébergement, accès et mobilité touristique, aménagements et équipements structurants. L'enveloppe budgétaire consacré aux CPAI est de 3 Millions d'euros.

La piscine des Abrets en Dauphiné a connu un franc succès cet été.

Fin de séance : 22H45

Prochain CM le 09/11/2022